



Projet CEREL

Territoire pilote de la Vienne

Août 2015



la Chambre d'agriculture de la Vienne a ciblé un territoire en situation de déprise animale mais dont les systèmes d'élevage sont diversifiés. Ce territoire est situé au sud-ouest du département : Entre brandes et châtaigniers. Il est composé de 5 cantons : Availles Limousine, Charroux, Civray, Couhé et Gençay. Cette zone du département se caractérise par un maintien du nombre d'exploitations céréalières mais une perte importante en nombre d'exploitations d'élevages et de polycultures élevages sur les 20 dernières années.

LE TERRITOIRE : entre Brandes et Chataigniers

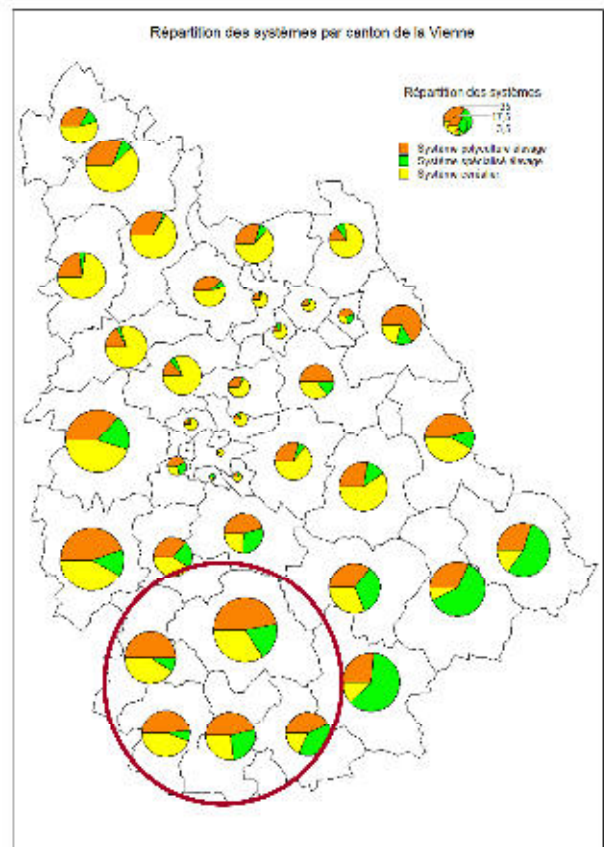
Ce territoire du sud-ouest du département de la Vienne est une terre traditionnelle d'élevages. Il connaît cependant des évolutions similaires à l'ensemble du département. Ainsi, il a proportionnellement moins perdu d'exploitations que l'ensemble du département dans l'OTEX grandes cultures (463 exploitations en 2010 contre 495 en 1988) alors que plus de 500 exploitations classées dans les OTEX élevages ont disparues, passant de 830 à 291 entre 1998 et 2010.

La poussée de la céréaliculture est donc importante en proportion sur ce territoire avec le développement de l'irrigation et l'assainissement des sols par le drainage.

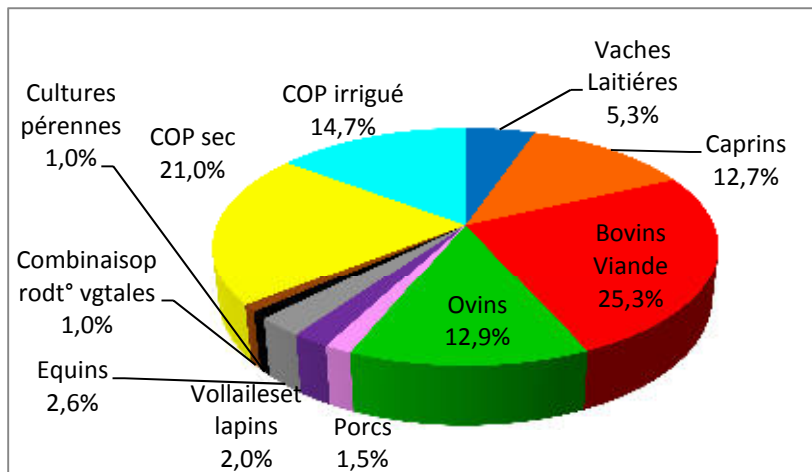
Les surfaces irriguées sont particulièrement développées sur ce secteur géographique le plus souvent au profit de la culture du maïs (50% de la surface en maïs est irriguée dans la Vienne). L'irrigation est également très largement utilisée sur la culture du tabac présent sur ce territoire du projet (80% de la surface de cette culture est irriguée).

De nombreuses filières développées sur le département sont présentes sur ce territoire à l'exception de la viticulture, de l'asperge et du melon exclusivement localisés dans le nord de la Vienne. Toutes les productions animales cohabitent, avec une dominante pour les bovins viande.

Toutes les filières d'élevage régressent dans le département et particulièrement sur le territoire étudié.



LES SYSTEMES D'EXPLOITATIONS



Le territoire « entre brandes et châtaigniers » compte 735 exploitations qui exploitent 81 600 ha soit 18.5% des exploitations départementales, 17.9% de la SAU et 21% de la SFP de la Vienne.

Cette zone géographique présente l'intérêt de rassembler sur son territoire l'ensemble des productions animales développées dans le département avec une dominante bovin viande. C'est un atout pour une diversité de coopération entre les systèmes

spécialisés mais également entre les systèmes d'élevage spécialisé et de polyculture élevage. La SAU est répartie proportionnellement au poids des exploitations d'élevage ou céréalière.

Le système bovin viande, bien représenté sur cette zone, mobilise plusieurs UTA souvent familiales. Lors du départ d'un associé de l'exploitation, il est fréquent d'observer une réorientation de l'exploitation vers la céréaliculture au détriment de l'élevage. Pour d'autres productions comme l'élevage ovin, la structure d'exploitation libérée ne permet pas une transmission à l'identique et celle-ci profite à la réorganisation sociale et économique des exploitations voisines voire parfois d'autres territoires limitrophes.

La dynamique élevage s'estompe, et les mutations agricoles de ce territoire vers la céréaliculture tend à isoler les éleveurs par absence de relation avec leur homologue et par manque de centres d'intérêts partagés entre agriculteurs. Cela se traduit par des tensions entre métiers agricoles.

PREMIERS RESULTATS

Au cours de l'année 2014, les élus de la Chambre d'agriculture de la Vienne réunis en comité ont souhaité réfléchir sur la pertinence de la localisation territoriale de l'action après avoir suggéré de rassembler en groupe de travail les agriculteurs du département pratiquant des échanges ou suggérer à un groupe de développement l'appropriation de l'action.

Ces deux options n'ont pas fonctionné du fait de contraintes diverses :

- L'option « départementale » soulève des problèmes d'éloignement, d'absence de relation existante entre les hommes, des origines culturelles différentes, des pratiques professionnelles différentes et opposées, la distance, la concentration géographique de certaines productions animales, la séparation départementale nord sud des productions végétales
- L'option « appui sur un groupe existant » soulève également une contrainte principale qui serait d'imposer une thématique de travail aux membres sans qu'elle n'est pu être totalement appropriée ;

La chambre d'agriculture de la Vienne s'est donc interrogée sur la meilleure méthode pour démarrer des actions concrètes de développement et d'accompagnement des relations céréaliers-éleveurs.

Ces réflexions ont conduit à mobiliser différents métiers au sein du réseau chambre :

- Pour les animateurs territoriaux, la question a porté sur l'utilité même d'accompagner des relations qui se mettent en place sans l'intervention d'un tiers.
- Les conseillers d'élevage ont rapporté l'indifférence des céréaliers envers les éleveurs et l'importance des systèmes polyculture élevage dans la production bovin lait et bovin viande. Ils ne nécessitent pas de coopération puisqu'ils sont déjà autonomes.
- Les conseillers en grandes cultures ont rapporté des relations d'échanges entre éleveurs et céréaliers intéressantes a priori à accompagner.